



N° Contrat :



**Centre de formation en Naturopathie, Phyto-Aromathérapie, Réflexologie,  
Fleurs de Bach et Médecines naturelles**

[www.plantasante.fr](http://www.plantasante.fr)



Le présent contrat est établi entre les soussignés :

1. L'École Plantasanté SARL, organisme de formation représenté par Christian BUSSER, docteur en pharmacie et en ethnologie ou Elisabeth BUSSER, docteur en pharmacie.
2. L'apprenant (en lettres majuscules sauf l'e-mail) :

**Nom :**

**Prénom :**

**Adresse :**

**Code Postal :**

**Ville :**

**Téléphone :**

**E-mail :**

*est conclu le contrat suivant, en application du livre IX du Code du travail et notamment de l'article L 6353.*



## Action de formation

L'Ecole Plantasanté organise l'action de formation suivante :

### Formation de Naturopathie en présentiel sur 2 ans à partir de JANVIER 2024.

Nature de l'action de formation : actions d'adaptation et de développement des compétences.

## Informations complémentaires

- Modalités de déroulement : voir programme pédagogique détaillé.
- Contrôle des connaissances : idem.
- Effectif maximum pour les stages en présentiel : 30 personnes. Contrôle par fiches de présence avec les horaires.
- Accessibilité personnes en situation de handicap : nous consulter.

## Formateurs ou formatrices préparant les cours

Pour chaque discipline enseignée, nous tenons à vous proposer des intervenants qualifiés et compétents, qui interviendront selon leurs disponibilités, lors des jours de formation indiqués dans les modalités pratiques. Ces formateurs sont également les rédacteurs des contenus pédagogiques qui vous seront fournis.

- **Elisabeth BUSSE**R (intervenante permanente), docteure en pharmacie.
- **Christian BUSSE**R (intervenante permanente), docteur en pharmacie et en ethnologie.
- **Philippe BUSSE**R, (intervenante permanente), ingénieur d'affaires, spécialisé en Gestion du Stress.
- **Laurence BAUERREIS**, docteure en Pharmacie, Praticienne en Naturopathie, Heilpraktiker.
- **Claudia CHABOUTE**, infirmière DE, Praticienne en Naturopathie, Conseillère en plantes médicinales et aromatiques, Aromathérapeute.
- **Dany ECKENFELDER**, docteure en médecine, Psychanalyste, Praticienne en Naturopathie.
- **Thierry FEHRENBACH**, masseur Kinésithérapeute DE, Ostéopathe, Praticien en Naturopathie, Conseiller en plantes médicinales et aromatiques.
- **Nathalie FONDERE**, Praticienne en Naturopathie, Phyto-aromathérapie, Réflexologie pluridisciplinaire, Iridologie, Techniques tissulaires manuelles, Energétique.
- **François FRIEH**, Praticien en Naturopathie, Conseiller en plantes médicinales et aromatiques, Réflexologue, Praticien en Iridologie formé au Felke Institut, j. Deck de Gerlingen, et de l'Augendiagnose Arbeitsgemeinschaft Dc Angerer de Munich, Administratif et Juridique.
- **Dominique MATT DELAUME** (intervenante extérieure), infirmière DE, Certifiée de l'École Plantasanté en Naturopathie, Phyto-aromathérapie, Aromathérapie avancée, Fleurs de Bach, Réflexologie pluridisciplinaire, certifiée en magnétisme et énergétique.
- **Amandine MEISSE**, infirmière DE, spécialisée en gériatrie et soins palliatifs, Praticienne en Naturopathie, Conseillère en plantes médicinales et aromatiques, Réflexologue, Aromathérapeute, Conseillère en Fleurs de Bach.



- **Anne Dominique MEYER** (intervenant extérieur), docteur en chirurgie dentaire, certificat de naturopathie et de conseiller en Phyto-aromathérapie.
- **Sandrine MUTSCHLER**, praticienne en Naturopathie.
- **Geneviève ROS**, infirmière DE, Praticienne en Naturopathie, Conseillère en plantes médicinales et aromatiques, Conseil en allaitement maternel, Praticienne en iridologie, formée par Nelson Labbé et en référence à Jensen.
- Autres intervenants extérieurs.

### Lieu de l'action

A distance et/ou lors des stages en présentiel : **31 route de Grendelbruch 67560 ROSHEIM** sous réserve de modification du lieu des stages.

### Les objectifs

Cette formation s'articule en plusieurs modules (voir programme pédagogique détaillé), qui visent à vous faire acquérir des connaissances et des savoir-faire pratiques, tout en développant un savoir être et une éthique professionnelle vis-à-vis du conseil des clients.

La formation, vous permettra de :

- ✓ Acquérir les grandes notions sur le fonctionnement du corps humain et des grands systèmes physiologiques.
- ✓ Comprendre les différentes substances d'origine végétale et leur mode d'action.
- ✓ Connaître un éventail d'outils venant supporter la pratique de la naturopathie (aromathérapie, phytothérapie, iridologie, etc...).
- ✓ Connaître les limites légales de la profession de naturopathe et les cadres d'exercice.
- ✓ Apprendre la prise en charge de patients pour le suivi de leur santé globale.

Cette formation s'inscrit dans une action d'adaptation des salariés à leur poste de travail, à l'évolution des emplois, ainsi que leur maintien dans l'emploi.

### Durée de la formation et dates d'envois des cours et des webinaires:

L'ensemble des dates auxquelles vous devez être disponibles pour la formation est renseigné dans le programme pédagogique détaillé.

**En cas d'absence, il est important de nous prévenir au préalable** pour que le support de cours vous soit envoyé par La Poste. Le nombre de places est limité pour bénéficier d'une formation de qualité et pour que chacun puisse pratiquer.

### Modalités de paiement

L'étudiant s'engage à verser à l'École Plantasanté, au titre de sa participation sur 2 ans, et en contrepartie des actions de formation réalisées, une somme correspondant aux frais de formation selon le tarif ci-dessous :

- Le tarif « inscription individuelle » est un tarif préférentiel qui s'applique à l'étudiant(e) lorsque celle-ci ou celui-ci prend sa formation à ses frais : 6347.81 € pour les 2 ans soit 5289.84 € HT et 1057.97 € de TVA 20%.

Je joindrai après le délai de rétractation : 1 chèque de 370 € d'arrhes à l'inscription à l'ordre de l'École Plantasanté pour valider mon inscription puis **mensualisation** (selon échéancier plus bas, voir pour le montant des mensualités). Ou mensualisation par chèques sur demande.



- Le tarif formation professionnelle :

Ce tarif de référence s'applique à la Formation Continue des salariés : les conventions avec devis et tarif formation professionnelle concernent une prise en charge par l'employeur ou un organisme externe, par exemple dans le cas d'un licenciement collectif : envoi des papiers sur demande par mail. Les Congés Individuels de Formation (CIF) sont remplacés depuis 2019 par le PTP (projet de transition professionnelle) ; le PTP comme le compte personnel de formation (CPF) ne concernent pas les formations de médecine non conventionnelle.

Le tarif conventionnel est de 7500.00 € TTC pour les 2 ans soit 6250.00 € HT et 1250.00 € de TVA 20% : voir convention (envoyée sur demande).

Hébergement et repas, contacter l'Office du tourisme de Rosheim site :

<http://www.rosheim.com/348/623/presentation.html>

ou d'Obernai au 03.88.95.64.13 site : [www.obernai.fr/site/Accueil-329.html](http://www.obernai.fr/site/Accueil-329.html)

ou contacter Christian BUSSE.

### **Délai de rétractation :**

A compter de la signature du présent contrat, le stagiaire dispose d'un délai de 10 jours pour se rétracter. Dans ce cas, il informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Aucune somme ne peut être exigée du stagiaire avant la fin de ce délai de rétractation.

### **Contribution financière éventuelle de personnes publiques :**

En contrepartie des sommes reçues, l'École Plantasanté s'engage à réaliser l'action prévue dans le cadre du présent contrat.

Par ailleurs, l'École Plantasanté fournira tout document ou pièce qui soit de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation engagées à ce titre.

Sauf cas de force majeure, en cas d'inexécution partielle ou totale de la présente inscription du fait de l'étudiant, ou en cas de résiliation du contrat moins de 15 jours avant le début de la formation, ou en cours de formation, les frais de formation seront remboursés au prorata des prestations réalisées avec une retenue correspondant au montant des arrhes.

En cas d'inexécution partielle ou totale du présent contrat, du fait de l'École Plantasanté, les frais seront remboursés au prorata du nombre de cours de formation envoyés.

En cas de litige, les cocontractants conviendront, préalablement à toute action en justice, à une réunion amiable au siège de l'École Plantasanté sur les sujets litigieux, préalablement exposés à l'École Plantasanté par écrit.

Le présent contrat prend effet à compter de la date de la signature et prendra fin le dernier jour de la formation selon programme.



**Engagement par Virements  
à effectuer à l'École Plantasanté**

Par M. ou Mme : \_\_\_\_\_

Pour la formation en Naturopathie en Présentiel sur 2 ans  
de M. ou Mme : \_\_\_\_\_

**6347,81€ TTC** au total sur les 2 ans selon contrat :

Chèque de 370 € d'arrhes (à l'ordre de l'école Plantasanté) encaissement immédiat pour valider l'inscription (au plus tard pour le 10/12/2023) puis selon échéancier ci-dessous les montants sont à régler sur le compte de l'École Plantasanté en indiquant comme libellé pour le virement :

« **PNAP-2024-01** suivi du nom et prénom du stagiaire » (et non du payeur) :

Ecole Plantasanté :  
BNP PARB OBERNAI (01387)  
19 RUE DU MARCHE  
67210 OBERNAI  
RIB : 30004 01387 00010091956 70  
IBAN : FR76 3000 4013 8700 0100 9195 670  
BIC : BNPAFRPPXXX

Selon Devis :  
5166.67 € HT  
1033.33 € TVA 20%  
**6347,81€ TTC**



## Échéancier de paiement

**Lors de l'inscription, vous vous engagez à verser 370€ d'arrhes.**

Le règlement de la formation est ensuite prévu selon l'échéancier suivant :

Arrhes lors de l'inscription :	370.00 €
Entre le 1er et le 5 de chaque mois	
DATES	REGLEMENTS
janvier 2024	223,89 €
février 2024	223,86 €
mars 2024	223,86 €
avril 2024	223,86 €
mai 2024	223,86 €
juin 2024	223,86 €
juillet 2024	223,86 €
août 2024	223,86 €
septembre 2024	223,86 €
octobre 2024	223,86 €
novembre 2024	223,86 €
décembre 2024	223,86 €
<b>TOTAL 2024</b>	<b>2 686,35 €</b>
janvier 2025	299,26€
février 2025	299,22€
mars 2025	299,22€
avril 2025	299,22€
mai 2025	299,22€
juin 2025	299,22€
juillet 2025	299,22€
août 2025	299,22€
septembre 2025	299,22€
octobre 2025	299,22€
novembre 2025	299,22€
<b>TOTAL 2025</b>	<b>3 291,46€</b>
<b>TOTAL NAP</b>	<b>6 347,81 €</b>



Le présent contrat prend effet à compter de la date de la signature et prendra fin le dernier jour de la formation selon programme.

**Pour valider votre inscription, vous devez :**

- **Envoyer 2 exemplaires signés de ce contrat à l'adresse suivante :**  
ECOLE PLANTASANTE  
2A rue du Mal Koenig  
67210 OBERNAI

*Un exemplaire signé par l'École Plantasanté vous sera rendu en début de formation.*

- **Cocher la case suivante :**

- J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'École Plantasanté joint à ce contrat et l'avoir accepté.

Fait en double exemplaire à :

le :

Le stagiaire écrit de manière manuscrite, date et signe :

« **Lu et approuvé ; je m'engage à mettre en place un virement permanent selon l'échéancier ci-dessus** »

Le :

Signature :

Signature de Christian BUSSE, ou  
Elisabeth BUSSE  
Gérants de l'École Plantasanté

**Je joindrai après le délai de rétractation :**

- 1 chèque de 370 € d'arrhes à l'ordre de l'École Plantasanté pour valider mon inscription.

*Attention les chèques ne sont valables qu'1 an après la date indiquée sur le chèque.*